

APRÈS ART. 10

N° 16920

ASSEMBLÉE NATIONALE

PLFRSS POUR 2023 - (N° 760)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N ° 16920

présenté par

Mme Liliana Tanguy, M. Fait, M. Ott, M. Sitzenstuhl, Mme Jacqueline Maquet, M. Vojetta,
M. Vuibert, Mme Dupont, Mme Métayer, M. Pellerin, Mme Desjonquères, Mme Klinkert,
M. Marion, M. Cosson et M. Thiébaut

ARTICLE ADDITIONNEL

APRÈS L'ARTICLE 10, insérer l'article suivant:

Cet amendement a été déclaré irrecevable après diffusion en application de l'article 98 du règlement de l'Assemblée nationale.